

 \longrightarrow **a** 03 26 86 64 56

 \longrightarrow **a** 03 20 57 85 04

 $\longrightarrow \ge 0148724781$

Directeur: Patrick DUROT

246, rue de Cobrieux – 59242 GENECH 3 20 84 55 15 06 85 82 64 67

patrickdurot@aol.com

Genech, le 16 octobre 2023

DIVISION NATIONALE MIXTE/2 DIVISION 2

Madame, Monsieur,

Votre candidature a été retenue pour disputer la Division Nationale Mixte/2 Division 2 qui se disputera pour le stade ligue

- les 18 & 19 novembre 2023 à Joinville, au Comité de Vallée de la Marne

97, quai de la Marne 🕿 0148724781

- puis les 2 & 3 décembre 2023 à la Maison du Bridge de Wasquehal

12, place Gambetta 2 0320728866

Mise en place et déroulement:

- 28 paires : 3 séances de 21 donnes et 1 séance de 18 donnes soit 81 donnes par WE.
- In fine chaque paire aura rencontré toutes les autres sur 6 donnes au total.

Horaires:

Samedi 18 novembre à 13h45 : 2x21 donnes - pause de 30mn fin vers 20h10 Dimanche 19 novembre à 09H45 : 1x18-1x21 donnes - pause de 45mn fin vers 16H00 Samedi 2 décembre à 13h45 : 2x21 donnes - pause de 30mn fin vers 20h10 Dimanche 3 décembre à 09H45 : 1x18 - 1x21 donnes - pause de 45mn fin vers 16H00

Qualification – Montées - Descentes

- Les 4 premières paires sont qualifiées pour la finale nationale les 17 et 18 février 2024.
- 20 paires se maintiennent en DNM2 pour la saison 2024-2025.
- 8 descendent en Mixte Expert au stade Comité.
- Les 12 premiers de la finale nationale montent en DNM1 la saison prochaine.

L'épreuve est classée en catégorie 3. Les SHA et les CI sont interdits en DNM2. Les paires ayant des conventions inattendues sont invitées à saisir la Commission Nationale des Systèmes par l'intermédiaire du Président de leur comité pour vérifier si elles sont autorisées en DNM2.

Droits d'engagement : 140 € par paires perçus au début de la première séance.

Les appels aux décisions de l'arbitre en application des lois 81 à 85 du code international 2017 sont régis par les articles 104 à 106 du RNC de juillet 2023

Un dépôt d'une caution de 40€ pour l'épreuve DNM2 – div 2 sera demandé.

Cette caution sera rendue sauf si l'examinateur juge l'appel abusif auquel cas il pourra confisquer la caution

<u>Nota</u>: Je tiens à attirer particulièrement votre attention sur la modification de l'article 84.6 du RNC qui impose la présence **d'une feuille de conventions** dans les catégories Expert et +.

Copie de l'article:

84.6 - Feuille de conventions

Chaque paire doit mettre à la disposition des adversaires une feuille de conventions (disposition obligatoire) rédigée en français (ou en anglais pour les épreuves de sélection pour l'équipe de France) comportant notamment :

- · Les noms, prénoms et classements des deux joueurs ;
- Outre la méthode de base, les conventions inusuelles susceptibles de surprendre l'adversaire ou nécessiter une mise au point préalable d'une défense.

Avant le début du jeu, pour éviter l'effet de surprise et permettre la mise au point d'une défense, l'attention d'adversaires doit être attirée sur les conventions particulières de déclaration ou de jeu de la carte.

Les deux joueurs d'une même paire doivent utiliser le même système de base et les mêmes conventions d'enchères et de jeu de la carte.

NB1: En l'absence de feuille de conventions l'arbitre peut interdire à une paire de jouer toute convention qui lui semblerait inusuelle (jugement de l'arbitre).

NB2 : En l'absence de feuille de conventions ou s'il juge que la feuille de la paire est insuffisamment remplie, l'arbitre doit mettre une pénalité de procédure après avertissement éventuel dans les épreuves de catégorie Expert ou plus (Divisions Nationales). Pour les catégories Performance et Challenge, un rappel pédagogique est plus pertinent.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments

Le directeur de la Ligue 01

Patrick DUROT